

Consultation

Avant-projet de loi concernant la représentation de l'Etat au sein de personnes morales

Organisme :

Personne de référence :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Lieu et date :

Signature :

A retourner jusqu'au 29 janvier 2021 à

Trésorerie générale
Consultation
Rue du 24-Septembre 2
2800 Delémont

ou par courriel à secr.trg@jura.ch

Les réponses qui parviendront après ce délai ne seront pas prises en considération.

1. Etes-vous d'accord que le Parlement légifère sur la manière dont l'Etat exerce ses droits de participation au sein de personnes morales ?

Oui

Non

Pas d'avis

Remarques :

2. Acceptez-vous le principe de l'incompatibilité entre une fonction exécutive (membre du Gouvernement et Chancelier-ère d'Etat) et la qualité de représentant-e de l'Etat au sein des organes de haute direction (par exemple conseil d'administration ou conseil de fondation) des personnes morales (art. 7 de l'avant-projet de loi) ?

Oui

Non

Pas d'avis

Remarques :

3. Etes-vous d'accord avec le principe d'exclure que des employé-es de l'unité administrative responsable puissent représenter l'Etat dans les organes de haute direction d'une personne morale bénéficiant de subventions cantonales (art. 6, al. 2, de l'avant-projet de loi) ?

Oui

Non

Pas d'avis

Remarques :

4. Avez-vous d'autres remarques concernant le projet ?